

revue de presse


**Assurance maladie: un rapport révèle l'inefficacité du contrôle des primes**

Il est presque impossible pour l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) d'évaluer individuellement la confor-

mité des nouvelles primes fixées par les assureurs. Et s'il constate qu'une somme ne peut être approuvée, son intervention n'a qu'une incidence minime sur le montant final. C'est ce que révèle un rapport du Contrôle des finances, publié hier et commandé par la Commission de gestion du National.

L'influence des cantons, qui peuvent se prononcer durant la procédure d'approbation, a également été étudiée. Vingt-deux l'ont fait l'an dernier, à des degrés divers. Mais selon le rapport, l'OFSP attache plus d'importance à la solvabilité des caisses qu'à la perspective des cantons qui ont ainsi peu d'influence directe. (...) Ces deux dernières années, l'OFSP s'est engagé en faveur d'une harmonisation des réserves entre les cantons. Mais avec peu d'effets concrets: pour les primes 2010, son intervention a fait évoluer de moins de 1% la part des réserves sur la prime, à l'échelle suisse.

Selon le Contrôle des finances, l'OFSP remplit son vaste mandat d'approbation des primes «dans la mesure de ses possibilités». Mais la surveillance des assureurs doit être



davantage axée sur les risques. L'organe parlementaire de contrôle de l'administration réclame une stratégie claire sur le sujet, une simplification de la procédure d'approbation et la poursuite de la publication des données relatives à la surveillance.

La commission de gestion a pris acte hier «avec un certain désappointement» de ces résultats. Elle soutient la mise en œuvre transitoire des recommandations du Contrôle des finances. Et va les transmettre avec le rapport au Conseil fédéral et à la Commission de la santé du National en vue d'une éventuelle adaptation des bases légales. Elle demande enfin une réaffectation des ressources disponibles à l'OFSP en faveur de la section responsable de la surveillance qui occupe actuellement une vingtaine de personnes à temps plein.

*Tribune de Genève*  
des 3 et 4 juillet 2010